



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

installations sportives

Question écrite n° 81636

Texte de la question

M. Patrice Carvalho attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le projet d'extension du site de Roland Garros auquel il vient de donner son accord, le 3 juin 2015, et sur l'imminence du début des travaux. Il a pour but d'augmenter la capacité d'accueil de l'endroit et de doter d'un toit amovible le court central Philippe Chatrier, en supprimant un hectare de superficie des serres d'Auteuil, jardin classé monument historique depuis 1998, également labellisé jardin botanique de Paris et de France. À l'heure actuelle, le site de Roland Garros possède une superficie de huit hectares et demi, qui passera à douze hectares et demi si le projet vient à se réaliser, dans l'optique de pouvoir accueillir les Jeux Olympiques de 2024, d'où la précipitation à engager le chantier avant que le CIO ne désigne la ville d'accueil de ces JO. Le coût global est estimé à 500 millions d'euros. Outre la destruction partielle d'un des plus beaux jardins de France, ce problème soulève différentes problématiques. La première réside dans la confiance que l'on peut avoir envers la Fédération Française de Tennis. Malgré la promesse faite en 1991 par feu Philippe Chatrier, président à l'époque de la FFT, de ne pas effectuer d'autres travaux d'extension du site de Roland Garros, nous constatons que cet engagement est en passe de ne pas être tenu. Malheureusement pour la France, le problème majeur de ce projet, c'est le non-respect de l'avis des différentes instances politiques et juridiques, mais également de l'opinion publique. En effet, le tribunal administratif de Paris, par un jugement du 28 février 2013, a déclaré illégale la convention d'occupation du domaine publique conclue entre la ville de Paris et la FFT, ce qui remet donc en cause la légalité du projet. De plus, par une délibération du 28 mai 2015, les élus de la ville de Paris ont fait le vœu que ce projet ne se réalise pas, à 82 voix contre 76. Étant un simple avis, Mme le maire n'a pas jugé bon de suivre le vote des élus locaux représentant les citoyens de la ville de Paris. Les citoyens de notre pays ont eux aussi réagi et se sont positionnés contre ce projet, par l'intermédiaire d'une pétition signée par plus de 60 000 de nos concitoyens. Un projet alternatif d'extension du site proposant le recouvrement d'une partie de l'autoroute A13, soucieux de l'environnement et du développement durable, validé par un rapport d'experts rendu en février 2015 a été soumis à la ville de Paris ainsi qu'à la FFT. Le coût de celui-ci serait, selon les estimations, relativement similaire à celui du projet que le ministère s'efforce de soutenir. Au vu de tous les éléments défavorables à ce projet, de la volonté émise par le Gouvernement d'effectuer une politique soucieuse du développement durable et du respect du patrimoine historique et national de notre pays, il souhaiterait savoir si elle est prête à revoir sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Carvalho](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81636

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4441

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)